

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Contractualisation - Coopération
internationale
MM - AM
N° 2018-D-451

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION POUR LA TENUE D'UN STAND "ANGOULEME BD" DANS LE CADRE LA FOIRE INTERNATIONALE DU LIVRE DE GUADALAJARA 2018

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image, 121 rue de Bordeaux à Angoulême, et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention fixe les modalités administratives, techniques et financières de la collaboration entre les parties pour le projet de stand « Angoulême BD » tenu dans le cadre de la Foire Internationale du Livre de Guadalajara au Mexique.

Article 3 – GrandAngoulême confie à la Cité la mise en œuvre opérationnelle du projet (coordination logistique et technique). En contrepartie de cette prestation, l'agglomération s'acquitte au profit de la Cité de la somme de 10 000 € et prend à sa charge les frais de déplacement de 2 agents de la Cité pendant 5 jours.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 30 novembre 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 03/12/2018
Publié ou notifié,
Le 03/12/2018